

L'an deux mille dix-sept, le 14 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jacques CHARRIE, maire.

Date de la convocation : 09 juin 2017

Présents : Mmes et MM. Marie ALLIER, Touria BAROUX, Jean-Michel BILLOT, Nicolas BONNEAU, Jacques CHARRIE, Laurence DELETRE, Jean-Louis ECHAVIDRE, Françoise FABIE, Jacques GAMBELIN, Dominique LOUZON et Myriam SALVY.

Excusé : Vivien LAGARDE

Pouvoirs : Philippe BRIDONNEAU à Nicolas BONNEAU
Sébastien CARRIERE à Jean-Michel BILLOT

Secrétaire de séance : Touria BAROUX

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du conseil du 11/04/17 et signature du feuillet de clôture,**
- **Subvention pour le spectacle de Noël des enfants,**
- **Délibération pour fixer le tarif des deux caveaux des concessions abandonnées,**
- **Numérotation chemin de Latour,**
- **Etude SDEHG : diagnostic énergétique salle polyvalente,**
- **Délibération / modification des statuts du Sicoval**
- **Recensement : désignation du coordonateur communal,**
- **Abattage des arbres parcelle n°9 lotissement Ladurantie,**
- **Questions diverses**

Approbation du compte-rendu du conseil du 11 avril 2017

Le compte rendu du conseil du 11 avril est approuvé à l'unanimité et le feuillet de clôture est signé par les membres du conseil présents.

Subvention pour le spectacle de Noël des enfants

La mairie a décidé il y deux ans d'octroyer une subvention supplémentaire au Foyer Rural pour le financement du spectacle du Noël des enfants et au Comité des Fêtes pour l'achat des cadeaux. Cette année la mairie s'est occupée de l'achat des cadeaux. Le Foyer Rural a fourni la facture du dernier spectacle. Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le versement de cette subvention supplémentaire.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention supplémentaire de 500 € pour le spectacle de Noël des enfants.

Délibération pour fixer le tarif des deux caveaux des concessions abandonnées

Monsieur le maire rappelle que la procédure de reprise des tombes abandonnées est arrivée à son terme et la commune est maintenant propriétaire de deux caveaux. Il donne la parole à Jean-Michel Billot, en charge de ce dossier avec Sébastien Carrière.

Un des caveaux est classé au petit patrimoine communal (n°62). Des travaux de restauration sont à prévoir. Le second caveau (n°61) n'est pas classé, il est en relatif bon état et comporte six emplacements. Actuellement un caveau neuf coûte environ 5000 €. Jacques Charrié propose de fixer un prix pour chaque caveau et de mettre un panneau pour informer de la vente.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De fixer à 1800 € (hors concession) le tarif pour le caveau n°61 de 6 places en bon état**
- **De céder gratuitement (hors concession) le caveau n°62 classé au petit patrimoine avec pour l'acquéreur un engagement écrit de restauration.**

Numérotation chemin de Latour

Comme évoqué lors du conseil municipal du 26 novembre 2016, deux terrains situés en contrebas de la route de la Place vont être construits. Monsieur Charrié propose de nommer ce chemin rural « chemin de Latour », du nom de l'ancienne métairie et d'attribuer des numéros aux terrains et habitations de ce chemin. Il propose de commencer la numérotation par le terrain localisé sous la maison existante (située route de la Place), à droite du chemin en descendant qui portera le n°1, la maison déjà existante en bout du chemin qui porte l'adresse n°1 route de la Place deviendra n°2 chemin de Latour. Le terrain actuellement en construction (en bas, à gauche du chemin) portera le n°3.

Pour l'emplacement des poubelles, il faudra voir s'il est possible de les entreposer au début du chemin, du côté du n°3 route de la Place.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

Etude SDEHG : diagnostic énergétique salle polyvalente

Le SDEHG propose une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux les plus énergivores (construits avant 2007). Ce programme sera financé à 95 % par l'ADEME, la Région et le SDEHG et une charge de 5 % restera à la commune, soit un maximum de 300 € pour un bâtiment.

Ce diagnostic sera réalisé par un prestataire dans le cadre d'un appel d'offres. Un technicien du SDEHG suivra la démarche et pourra assister la commune dans la mise en place des actions de rénovation qui en découleront.

La salle polyvalente répond aux critères et pourrait faire l'objet de cette étude. Monsieur Charrié rappelle que les thermostats qui règlent le chauffage vont être changés car ils ne fonctionnent plus. La majorité des élus pense que les travaux qui seraient nécessaires pour améliorer la qualité thermique de la salle seraient trop onéreux et ne souhaite donc pas solliciter le SDEHG pour une étude.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas solliciter le SDEHG pour cette étude.

Délibération / modification des statuts du Sicoval

Le SIVURS a fait l'objet d'un arrêté préfectoral actant sa dissolution au 31 août 2017. Par délibération de son conseil syndical du 15 décembre 2016, le SIVURS a sollicité le Sicoval pour mettre en place un service commun restauration. La création de services communs ne relève pas d'une obligation statutaire sauf lorsque les prestations sont effectuées pour des communes extérieures au territoire. Ainsi, les statuts ont été modifiés lors du Conseil de Communauté du 6 juin 2017 par l'ajout, dans les « Services aux tiers » en page 7 de : « *la restauration (préparation et livraison de repas)* ».

Monsieur Charrié précise que ce n'est pas une prise de compétence mais un service commun et donc pas obligatoire pour toutes les communes qui sera financé par les communes qui utiliseront ce service.

Les communes membres du Sicoval disposent d'un délai de 3 mois pour délibérer sur cette modification.

Après délibération, le conseil municipal décide par 9 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions :

Article 1^{er} : d'approuver la modification des statuts du Sicoval, joints en annexe.

Article 2 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Recensement : désignation d'un coordonnateur communal

Il y a lieu de désigner un **coordonnateur communal** du recensement par arrêté du maire. Le coordonnateur communal met en place l'organisation du recensement, assure le suivi de l'agent recenseur et transmet à l'Insee par voie informatique les résultats du recensement. Monsieur le Maire propose de nommer Marie-Noëlle Debril comme coordonnatrice communale.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition.

Abattage des arbres parcelle n°9 lotissement Ladurantie

Il y a de nombreux arbres sur la parcelle n°9 du lotissement Ladurantie qu'il serait souhaitable d'abattre afin que les futurs acquéreurs puissent mieux imaginer l'implantation d'une maison sur cette parcelle.

Philippe Bridonneau propose de guider cette opération avec l'aide des conseillers volontaires.

Après délibération, le conseil municipal décide par 12 voix pour et une contre de mener cette opération.

Questions diverses

- ➔ Hangar Ladurantie (toiture) : la toiture du hangar de la propriété Ladurantie, dans lequel est entreposé du matériel municipal n'est pas en très bon état (compte tenu de la vétusté de la toiture, de nombreuses gouttières subsistent encore après plusieurs interventions effectuées gracieusement par Monsieur Roma). Monsieur Charrié explique qu'il faudra peut-être envisager des réparations plus importantes pour éviter que les chevrons et poutres se détériorent. Il existe par exemple des flexo-tuiles qui se posent sous les tuiles et qui solutionnent les problèmes des gouttières. Un devis a été demandé à Fernand Roma.
- ➔ Projet rénovation salle polyvalente : des travaux de mise aux normes handicap des toilettes de la salle polyvalente étaient prévus pour l'année 2017. Les devis nous étant parvenus trop tard pour que ces travaux soient subventionnés par le département, ils sont remis à 2018.
- ➔ Trottoirs : il en est de même pour le financement de l'aménagement d'un trottoir sur la RD 95b reliant les As Blancs au chemin du Vieux Moulin. Un 2^{ème} devis a été demandé et sera étudié lors d'un prochain conseil.
- ➔ On a reçu deux devis d'huissiers pour le constat avant travaux du lotissement Ladurantie. Un exemplaire de ce constat sera donné à chaque délivrance de Permis de Construire et aux deux riverains qui utiliseront la voirie du lotissement. L'éclairage public devrait être réalisé fin juillet.
- ➔ La société qui édite les agendas distribués en fin d'année propose sur le même principe (aucun coût pour la commune) d'éditer en format de poche un plan du village avec au dos les gestes de 1^{er} secours.
- ➔ Les paroissiens souhaitent peindre la sacristie. La mairie financera les fournitures (maximum 200 €).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.